

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8 place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2022_13_10

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Objet : Signature de la convention des Marchés des Producteurs de Pays 2023

L'an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 07 Décembre 2022

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHE Joël
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année sur la période estivale, la commune participe aux Marchés des Producteurs de Pays organisés par la Chambre d'Agriculture de la Charente.

Ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur : la qualité fermière des productions, des produits locaux, de saison et des spécialités de pays ; la qualité des pratiques de production et transformation ; un contact direct avec le producteur et une transparence sur les pratiques agricoles.

La Chambre d'Agriculture nous propose pour la saison 2023 les 4 dates suivantes :

- Jeudi 6 juillet 2023
- Jeudi 20 juillet 2023
- Jeudi 3 août 2023
- Jeudi 17 août 2023

Le coût de la programmation des Marchés des Producteurs de Pays est de :

- 1 marché 600€ HT
- 2 marchés 900€ HT
- 4 marchés 1 200€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de **PROGRAMMER** 4 Marchés des Producteurs de Pays au montant de 1 200€ HT,
- d'**APPROUVER** la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Charente,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 15/12/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

